



HAL
open science

DE LA REFORMULATION À LA COMPLÉMENTARITÉ : LE CAS DE SINON

Françoise Mignon, Injoo Choi-Jonin

► **To cite this version:**

Françoise Mignon, Injoo Choi-Jonin. DE LA REFORMULATION À LA COMPLÉMENTARITÉ : LE CAS DE SINON. M.-Cl. Le Bot, M. Schuwer, E. Richard. La reformulation. Marqueurs linguistiques stratégies énonciatives, Presses Universitaires de Rennes, pp.99-111, 2008. hal-04319489

HAL Id: hal-04319489

<https://hal.science/hal-04319489>

Submitted on 2 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DE LA REFORMULATION À LA COMPLÉMENTARITÉ :

LE CAS DE *SINON*

Françoise MIGNON & Injoo CHOI-JONIN

La notion de reformulation, telle qu'elle est utilisée dans une analyse discursive, concerne le processus de réinterprétation d'un acte d'énonciation préalablement formulé ou sous-entendu. Dans cette optique, Roulet (1987) distingue *la reformulation paraphrastique* de *la reformulation non paraphrastique*, selon qu'il y a ou non une identité sémantique ou pragmatique entre deux énoncés. La reformulation non paraphrastique est définie comme « une nouvelle formulation, liée à un changement de perspective énonciative indiqué par le connecteur, d'un premier mouvement discursif (ou d'un implicite) » (Roulet, 1987 : 115). Elle entraîne par conséquent une reconsidération de la première formulation, avec différents effets énonciatifs tels que 'récapitulation', 'renonciation', 'distanciation' ou 'réexamen' (cf. Rossari, 1997 : 17-21).

Parmi les différents emplois que connaît *sinon*, certains peuvent alors être rapprochés de *reformulations non paraphrastiques*, dans la mesure où l'unité linguistique introduite par *sinon* sert à moduler le statut énonciatif de l'autre à laquelle elle est liée. Les caractéristiques distributionnelles de ces emplois s'accompagnent de valeurs argumentatives spécifiques, à savoir l'exception (ex. 1), la restriction (ex. 2), et la disjonction (ex. 3) :

- (1) Je ne sais plus bien ce qui me maintient encore en vie **sinon** l'habitude de vivre.
(A. Gide < *Petit Robert*)
- (2) À quoi cette poésie peut-elle servir, **sinon** à égarer notre bon sens ? (V. Hugo < *Petit Robert*).
- (3) Ce fut une entrevue décisive, **sinon** déterminante ! (H. GUIBERT, *À l'ami qui ne m'a pas sauvé la vie*, 1990 :152)

Dans ces trois emplois, *sinon* remet en cause la validité de l'unité mise en relation avec celle qu'il introduit. En effet, dans les exemples (1) et (2), l'assertion négative implicite dans l'interrogation (directe ou indirecte) du premier membre est rétroactivement nuancée, et dans l'exemple (3), c'est le choix de l'adjectif modifieur qui est présenté comme étant éventuellement inapproprié. Dans ces trois cas, la modification apportée par *sinon* concerne l'aspect modal (et non factuel), dans la mesure où la première formulation est assertée en

dépit d'une éventuelle inadéquation concernant la négation catégorique ou le choix d'un terme.

Outre ces trois emplois de reformulation, on trouve en emploi absolu le *sinon* d'hypothèse négative (ex. 4) et le *sinon* de digression (ex. 5), emplois que l'on peut regrouper sous le terme de « complémentarité » puisqu'ils servent à introduire une information complémentaire :

- (4) et que les gens sont quand même euh - amenés- à accepter - euh la médiation et la conciliation qui leur est proposée parce que ils ont peur - X éventuellement euh - que **sinon** ça aille au tribunal - donc c'est effectivement un risque/// (Justice de proximité, 23)
- (5) L2 : donc euh tu me parlais de l'Alsace et de Lorraine
L1 : oui mais c'est absolument pas intéressant donc hem **sinon** on peut parler de -- de notre projet delta par exemple (Delta, 1 : 2-3)

Dans ces emplois, *sinon* ne modifie pas la proposition qui le précède, et par conséquent, il ne semble plus relever de la reformulation.

Le but de la présente étude est de montrer que les deux derniers emplois de *sinon*, fréquents à l'oral, partagent néanmoins certaines propriétés sémantiques avec les trois premiers, davantage représentés à l'écrit¹. En effet, dans tous ses emplois, *sinon* engage une alternative, tantôt exclusive, tantôt disjonctive. Or, les connecteurs discursifs considérés comme opérateurs de reformulation non paraphrastique mettent également en œuvre le processus alternatif. Avant de présenter les aspects sémantiques de différents emplois de *sinon*, nous montrerons donc d'abord que le changement de perspective énonciative déclenché par les connecteurs de reformulation non paraphrastique peut être expliqué par l'opposition alternative.

I. Connecteurs de reformulation non paraphrastique

Les connecteurs discursifs tels que *après tout*, *enfin*, *de toute façon* sont considérés comme marqueurs de reformulation non paraphrastique (cf. Roulet, 1987 ; Rossari, 1997, 2002) :

¹ Cette étude s'appuie sur l'examen des corpus oraux réalisés dans le cadre des cours dispensés par I. Choi-Jonin à Toulouse (51 occurrences), et d'un corpus écrit constitué de romans de la seconde moitié du XXe siècle disponibles sur la base Frantext (315 occurrences).

- (6) Marie est coupable. **Après tout** je n’y crois pas, elle a un très bon alibi. (< Rossari, 2002 : 37)
- (7) Il skie bien ce type, **enfin** il skie pas mal. (< Rossari, 1997 : 27)
- (8) Oui, je t’expliquerai, mais pas maintenant. **De toute façon**, ce n’est pas moi qui l’ai compris... (< Rossari, 1997 : 59)

En ce qui concerne le connecteur *de toute façon*, il est décrit par Schelling (*in* Roulet & al. 1985 : 174, cité dans Rossari, 1997 : 61) en ces termes : « Avec *de toute façon*, les constituants réévalués comme arguments antiorientés sont présentés comme posant une alternative dont le choix est jugé après coup inapproprié ; le point de vue adopté par l’énonciateur indiquant les raisons qui l’ont amené à un tel jugement. » Cette explication vaut également pour les connecteurs *après tout* et *enfin*, qui présentent l’état de chose qu’ils introduisent comme une alternative exclusive par rapport à la première formulation. L’argument associé à cette dernière est donc annulé.

Dans d’autres contextes, les trois connecteurs cités plus haut peuvent exprimer une alternative disjonctive, qui n’exclut pas obligatoirement une des deux perspectives énonciatives :

- (9) a) Ce serait gentil d’aller voir Pierre, **de toute façon** tu fais ce que tu veux. (< Rossari, 1997 : 31)
- b) Ce serait gentil d’aller voir Pierre, **enfin** tu fais ce que tu veux.
- c) Ce serait gentil d’aller voir Pierre, **après tout** tu fais ce que tu veux.

Dans ces exemples, la première formulation n’est pas présentée comme un argument anti-orienté par rapport à celui de la seconde. Il est, dans ce cas, réévalué non dans une alternative exclusive mais dans une alternative disjonctive. L’argument lié à la première formulation n’est donc pas annulé : il est réinterprété comme une possibilité parmi d’autres.

Le connecteur *après tout* peut par ailleurs être employé pour légitimer après coup l’exécution d’un acte illocutoire (*cf.* Rossari, 2002) :

- (10) Marie est coupable. **Après tout** j’en suis sûre, elle n’a aucun alibi.
- (11) Avec qui étais-tu hier soir ? **Après tout** je n’en ai aucune idée.
- (12) Arrête de boire ! **Après tout**, je suis ta mère.

Cet effet de légitimation de l'acte énonciatif précédemment formulé proviendrait du fait que « le locuteur fait comme si les conditions de satisfaction n'étaient pas remplies avant la mise à jour avec Y [l'énoncé introduit par *après tout*] » (Rossari, 2002 : 38). Comme nous le verrons dans ce qui suit, le même effet est également observé dans un emploi de *sinon* d'hypothèse négative.

II. *Sinon*, emplois de reformulation

Les emplois de reformulation opposent selon Ndiaye (1999) deux termes, avec un rapport de modalités [négatif – positif] pour les *sinon* d'exception et de restriction, et [positif – positif] pour le *sinon* de disjonction.

Les emplois d'exception et de restriction

Pour les emplois d'exception, mises à part quelques rares occurrences (ex. 13), on trouve de manière régulière dans le premier membre soit un terme à polarité négative tel que *rien*, *personne*, *aucun*, *pas un*, *nul*, *sans le moindre*, *jamais* (ex. 14 et 15), soit le marqueur de la négation verbale, avec une fréquence moindre (ex. 16) :

- (13) Au bout d'un moment, Lejeune se retourna vers Henri pour lui traduire la conversation, car malgré deux années à Brunswick, où tout le monde parlait français avec lui, **sinon** des servantes qu'il caracolait et n'avait pas besoin d'entendre, Henri ne s'était jamais habitué au rocailleux de cette langue. (P. RAMBAUD, *La Bataille*, 1997 : 34-35)
- (14) Rien ne pouvait arrêter sa course. Rien, ni personne, **sinon** elle-même. Dès lors, Mélisende observa autrement ce garçon qui avait quelque chose d'attachant. (J. LANZMANN, *La Horde d'or*, 1994 : 57)
- (15) Dans de l'eau propre et forte, qui vous roulerait, vous creuserait, vous relèverait. Ne plus vouloir. Etre déliée, annihilée... Jamais plus cela ne sera, **sinon** dans la mort - la mort à laquelle il doit parfois être doux de s'abandonner. (J. de ROMILLY, *Les Oeufs de Pâques*, 1993 : 56-57)
- (16) Puisqu'elle n'a pas de trou, précisément, **sinon** l'oreille pour laisser passer le Saint-Esprit, la Vierge est toute entière un vide axial. (J. KRISTEVA, *Les Samouraïs*, 1990 : 346-347)

Du point de vue des rapports de modalité, le *sinon* de restriction ne diffère pas vraiment de l'emploi exceptif : bien qu'il apparaisse en corrélation avec une proposition interrogative dans un rapport [interrogatif – positif], l'orientation de la question est clairement négative, et il s'agit toujours d'une question rhétorique ; dans ce type de question, *qui* est équivalent à *personne* (ex. 17), *c'est utile à ce n'est pas utile* (ex. 18) :

- (17) Qui pouvait, mieux qu'un jeune prince, être protégé de l'accident et de la maladie ? Qui, **sinon** trois ou quatre princes ? (F. CHANDERNAGOR, *L'Enfant des Lumières*, 1995 : 133)
- (18) Salope ! Et tes porte-jarretelles en dentelle ? C'est utile, peut-être ? **Sinon** pour séduire l'employé du gaz ! (N. BURON, *Chéri, tu m'écoutes ? : alors répète ce que je viens de dire...*, 1998 : 112)

Les *sinon* d'exception et de restriction présentent ainsi tous deux l'élément qu'ils introduisent comme une alternative exclusive par rapport à l'autre énonciation qu'ils impliquent, dans la mesure où les deux énonciations reliées par eux entretiennent un rapport de modalités qui s'excluent mutuellement.

Ces deux emplois se distinguent toutefois par la force argumentative des éléments reliés : l'alternative fournie par le *sinon* d'exception est une éventualité, qui ne modifie pas l'affirmation de l'énonciation liée, alors que celle fournie par le *sinon* de restriction est une nécessité, renforcée par l'autre partie liée.

Ainsi, dans l'exemple (1) cité *supra*, *sinon* a un emploi d'exception, dans la mesure où il est suivi d'un élément éventuellement à enlever de la catégorie générale représentée par l'indéfini *ce*, correspondant au sujet du verbe *maintenir*. L'éventualité peut d'ailleurs être marquée par l'adverbe épistémique *peut-être* comme dans l'exemple (19) :

- (19) Elle sent battre son coeur, à petits coups étouffés, dans le silence de sa maison. Et elle ne sait pas ce qui l'émeut, **sinon** peut-être de pouvoir penser à ce secret et à Georges, sans contradiction ni déchirement, comme si les tendresses - les trésors – désormais s'ajoutaient au lieu de se combattre (J. de ROMILLY, *Les Oeufs de Pâques*, 1993 : 205)

Au contraire, dans l'exemple (2) cité *supra*, *sinon* est employé pour introduire le seul élément qui puisse répondre à la question parmi ceux de la catégorie générale représentée par le pronom interrogatif. La restriction implique l'exclusion des autres éléments appartenant au même paradigme. Ces « autres » éléments à exclure sont explicitement marqués dans une structure restrictive telle que *Le malade ne veut que des fruits et rien d'autre*. Ils peuvent également être explicités dans une question rhétorique comme dans *Qui d'autre que moi peut t'aider ?*

L'exception et la restriction s'opposent donc par le fait que dans le cas de l'exception, il s'agit d'affirmer la catégorie générale en faisant abstraction d'un élément exceptif, alors que dans le cas de la restriction, il s'agit de sélectionner un élément et de l'opposer aux autres éléments du même paradigme, ces autres éléments étant exclus du fait de cette sélection.

L'emploi de disjonction

Le *sinon* de disjonction, quant à lui, relie deux termes dans le rapport [positif – positif] :

(20) Il faut travailler, **sinon** par goût, au moins par désespoir (Baudelaire)

Dans cet emploi, *sinon* introduit un terme particulier qui peut éventuellement remplacer un autre, tous deux appartenant au même paradigme. Il a par ailleurs un effet de sens soit de surenchère soit de correction comme il est signalé dans *le Petit Robert* ainsi que par Ndiaye (1999). L'effet de surenchère se manifeste nettement quand *sinon* est suivi de *même* (ex. 21), et l'effet de correction, quand il est accompagné de *du moins* ou d'*au moins* (ex. 22) :

(21) Mais l'hilarité que déclenche, chez les Espagnols, la ceinture à clous de Pascal, est une chose véritablement désobligeante pour un guide. **Sinon même**, disons-le, tout à fait insupportable. (L. SALVAYRE, *La Puissance des mouches*, 1995 : 22)

(22) De même qu'une fois l'habitude prise, il est difficile de se passer **sinon** d'une organisation, **du moins** d'un groupe, si flous que soient ses contours, et si ambigus ses desseins. (J. ROLIN, *L'Organisation*, 1996 : 139)

Ainsi, même si selon l'effet recherché, c'est le premier ou le second terme qui est préféré, aucun des termes reliés par *sinon* n'est vraiment éliminé ; le terme qui suit le *sinon* de disjonction est présenté comme pouvant éventuellement ne pas convenir à un bon choix lexical, et donc susceptible le cas échéant d'être remplacé par un autre. Le *sinon* de

disjonction véhicule ainsi une valeur alternative disjonctive, et non exclusive, entre deux termes qu'il relie. Dans l'exemple (23), la valeur alternative est rendue encore plus nette, en raison de la présence du conjonctif alternatif *ou*² :

- (23) Et c'est tout ce que l'enfant, plus tard, écrira pour l'éternité – **ou, sinon** pour l'éternité, du moins pour tous les hommes tant qu'il y en aura sur cette Terre. (J. d'ORMESSON, *La Douane de mer*, 1993 : 518-519)

III. *Sinon*, emplois absolus : la complémentarité

En ce qui concerne maintenant les deux types d'emploi que nous avons subsumés sous le terme de complémentarité, notons tout d'abord que le rapport de modalités, et l'alternative, concerne *sinon* et la proposition antécédente, plutôt que les deux propositions reliées par *sinon*, relation qui s'instaure grâce à la propriété anaphorique du morphème *non*. L'interprétation de ces emplois s'appuie sur l'information du contexte gauche, et ce qui est énoncé dans le contexte droit sert à fournir une information complémentaire.

L'emploi d'hypothèse négative

Le *sinon* d'hypothèse négative sert à inverser la modalité de la proposition antécédente ; il présente cette dernière sous une modalité négative si elle est positive (ex. 24), et sous une modalité positive si elle est négative (ex. 25) :

- (24) Il fallait rentrer. **Sinon** Madame Goldstein allait encore s'inquiéter. Inutile de lui parler de la combustion de nos limites. (B. SCHREIBER, *Un silence d'environ une demi-heure*, 1996 : 97)
- (25) - Boris, vous dînez avec nous. Vos parents ne vont pas s'inquiéter ?
- Non, Madame.
- **Sinon**, je leur téléphone. Vous savez, vous n'êtes pas un inconnu pour nous. (B. SCHREIBER, *Un silence d'environ une demi-heure*, 1996 : 314)

² Notons que le conjonctif *ou* peut avoir soit la valeur alternative disjonctive soit la valeur alternative exclusive. Dans l'exemple (23), le conjonctif *ou* a la valeur alternative disjonctive alors que dans l'exemple suivant cité par Ndiaye (1999) *obéis à l'instant ou sinon tu seras châtié (Littré)*, il a la valeur alternative exclusive.

Précisons que le renversement de la modalité nécessite un travail d'« accommodation » dont parle Charolles (2004). En effet, dans (24), la proposition négative représentée par *sinon* n'est pas *s'il ne fallait pas rentrer...* mais *si on ne rentrait pas*. De même, dans (25), le renversement de modalité doit être opéré sur la proposition interrogative *vos parents ne vont pas s'inquiéter ?* plutôt que sur la réponse *non*, qui confirme le contenu propositionnel et non la modalité de celle-ci. Rares sont les exemples où il n'est pas besoin de procéder à une « accommodation » pour reconstruire le contenu informationnel de *sinon*. Parfois, il ne s'agit pas seulement, comme le dit Charolles, de « transformation du matériel contextuel », mais d'un « processus interprétatif ». Dans l'exemple (26), l'interprétation de *sinon* ne s'appuie pas sur la proposition qui le précède (*Mathilde poussait jusqu'à la maisonnette proposer un reste de soupe*), mais plutôt sur ce qui le suit (*en acceptant*) ; la glose semble donc être plutôt être *si elle ne l'acceptait pas* que *si elle ne le proposait pas* :

- (26) Quand au bout de quelques heures la tante n'avait pas réapparu, Mathilde poussait jusqu'à la maisonnette proposer un reste de soupe que **sinon** elle jetterait, ce qui permettait à la tante, en acceptant, de faire preuve de dévouement. (J. ROUAUD, *Les Champs d'honneur*, 1990 : 80).

Bien plus, il arrive que le contenu informationnel de *sinon* ne soit même pas explicitement marqué, obligeant à une reconstitution à l'appui des informations contextuelles. C'est ce qu'on observe dans l'exemple suivant où la glose de *sinon* semble être plutôt *s'il t'arrivait quelque chose* que *si tu ne te protèges pas* :

- (27) Et ces paroles d'Emma : « Mon amour, tu te protèges, juré ? Je ne survivrai pas, **sinon** » (B. SCHREIBER, *Un silence d'environ une demi-heure*, 1996 : 797)

Les seuls cas où la glose est le calque d'une proposition précédente, avec seulement l'inversion de modalité semblent être ceux qui présentent l'hypothèse alternative (ex. 28). Cependant, même en présence d'une première hypothétique, *sinon* n'est pas toujours l'alternative stricte de celle-ci. Ainsi, dans l'exemple (29), la reprise en *sinon* concerne, semble-t-il, toute la corrélation [si p, q] :

- (28) «Qu'est-ce que vous dites? a fait la prof. Si ça intéresse la classe exprimez-vous à haute voix, **sinon** taisez-vous.» (F. SEGUIN, *L'Arme à gauche*, 1990 : 34-35)

- (29) Pourquoi ne pas le mettre avec les autres oiseaux qui chantent dans l'escalier ? Si votre Adam est un tueur véritable, ils le liquideront, sinon, il sera heureux. (G. BRISAC, *Week-end de chasse à la mère*, 1996 : 91)

D'autre part, la classe d'emplois subsumée sous le terme d'hypothèse négative recouvre en fait deux types d'enchaînement. Tout d'abord, il peut s'agir d'une conséquence alternative par rapport une autre, et c'est ce qu'on observe dans l'exemple (28) où le *sinon* d'hypothèse négative est précédé d'une hypothèse positive. Ce premier cas de rapport entre deux propositions reliées par le *sinon* d'hypothèse négative peut être schématisé de la manière suivante :

(si p alors q)³
sinon alors q'

En second lieu, le *sinon* d'hypothèse négative peut introduire une justification pour renforcer le bien-fondé de l'énonciation précédente, comme dans l'exemple suivant :

- (30) [...], il ne faut pas se laisser gagner par l'horreur de cette maladie **sinon** elle envahit tout, elle n'est jamais qu'une sorte de cancer, un cancer devenu désormais presque totalement transparent par l'avancement des recherches. (H. GUIBERT, *À l'ami qui ne m'a pas sauvé la vie*, 1990 : 57-58)

La fonction justificative du *sinon* d'hypothèse négative s'observe encore plus nettement lorsque *sinon* est précédé de *parce que* justificatif, ce qui est très fréquent à l'oral (ex. 31), mais aussi attesté à l'écrit (ex. 32) :

- (31) L: Eh bè c'est sûr que quand on est en sixième et qu'on a trois heures d'étude [rires] on a le temps de s'avancer pour une semaine voire quinze jours donc moi du coup je je lisais enfin je je lisais quoi fallait bien s'occuper **parce que sinon** <E: Hum hum.>ben euh voilà on avait euh enfin les pions nous occupaient donc euh (ASDE6)
- (32) Je te souhaite cette fête idiote, parce que, **sinon**, tu t'imagineras que je ne t'aime pas, et tu pleurnicheras. (N. Buron, *Chéri, tu m'écoutes ? : alors répète ce que je viens de dire...*, 1998 : 135-136)

³ Les parenthèses représentent le caractère non obligatoire de la présence d'une hypothèse alternative.

On notera que dans l'exemple (31), la justification n'est même pas verbalisée, étant donné qu'elle peut facilement être récupérée du contexte précédent (*fallait bien s'occuper parce que sinon je me serais ennuyé*).

Par ailleurs, le *sinon* d'hypothèse négative peut se combiner avec une question rhétorique dénotant un sens négatif : dans l'exemple suivant, l'interrogation qui suit *sinon* est à interpréter comme une négation (*on ne peut pas appeler tout cela qui est innommable*), et la question n'est mimée que pour renforcer la pertinence de l'énonciation précédente :

(33) Heureusement qu'on donne un nom aux enfants, pensa-t-elle enfin, heureusement qu'on les baptise ; **sinon**, comment appeler tout cela qui est innommable ? Pas vrai, Alex ? (J. KRISTEVA, *Les Samourais*, 1990 : 427-428)

Ce deuxième cas de figure où le *sinon* d'hypothèse négative présente une justification correspond au schéma suivant :

p sinon q
donc p

On constate ainsi que les deux propositions reliées par le *sinon* d'hypothèse négative peuvent entretenir soit une relation alternative disjonctive, et c'est le cas où *sinon* introduit une conséquence alternative, soit une relation alternative exclusive, et c'est le cas où *sinon* introduit une justification pour sélectionner finalement la proposition précédente comme la mieux fondée. De ce point de vue, l'emploi de conséquence alternative s'apparente au *sinon* de disjonction, et l'emploi de justification au *sinon* de restriction.

L'emploi de digression

De la même manière que le *sinon* d'hypothèse négative, le *sinon* de digression requiert un contexte antérieur, et il ne peut de ce fait apparaître en début d'un texte ou d'une conversation. Cependant, contrairement au *sinon* d'hypothèse négative, il ne sert pas à inverser la modalité de la proposition précédente : tout en maintenant la validité de cette proposition, il en introduit une autre qui s'oppose au contexte antérieur soit d'un point de vue argumentatif (cas de figure davantage représenté à l'écrit) comme dans l'exemple (34), soit d'un point de vue informationnel, ce qui est plus fréquent à l'oral. D'ailleurs, quand il est

employé en contexte oral, le *sinon* de digression est souvent précédé d'un connecteur du type *et, ou, mais, après, puis* (ex. 35 et 36) :

- (34) Lannes était célèbre pour les colères qu'il contenait mais qui lui montaient le rouge au visage ; **sinon** il avait une mine paisible, des traits carrés, le cheveu clair aux mèches courtes et ondulées. (P. RAMBAUD, *La Bataille*, 1997 : 68-69)
- (35) L2 :il y a quelque chose d'autre que tu aimerais – faire
L1 :faire - ah partir aux Etats-Unis - non pas tout de suite - non euh quelque chose d'autre que j'aimerais faire euh - - au niveau personnel faire le tour du monde ça c'est clair – en commençant par l'Espagne en finissant par Cuba - faire le tour l'hop - **et sinon sinon sinon** finir très vite mes études (Fabien, 2-3)
- (36) L: et voilà **puis sinon** ben en général je travaille pour la fac euh enfin quand ce sont les va- les vacances euh durant l'a- l'année scolaire et euh voilà. (ASDE11)

Lorsque le *sinon* de digression introduit une proposition qui s'oppose d'un point de vue argumentatif à la proposition précédente (ex. 34), on constate que la proposition qui le suit s'interprète comme un argument ayant plus de poids que celle qui le précède. Autrement dit, la proposition antécédente est présentée comme une exception par rapport à celle qui suit *sinon*. De ce point de vue, le *sinon* de digression est comparable au *sinon* d'exception. Précisons toutefois que le *sinon* d'exception présente le terme qui suit comme une éventuelle exception par rapport à l'affirmation de la catégorie générale, alors que le *sinon* de digression envisage la proposition qui le précède comme une éventuelle exception par rapport à celle qui le suit. D'ailleurs, le *sinon* de digression peut être glosé par *à part ça, en dehors de ça*, et le *sinon* d'exception, par *à part, en dehors de*. L'affinité entre les *sinon* d'exception et de digression s'observe encore plus nettement en présence d'un terme à polarité négative :

- (37) Ne trouvant aucun cheval à acheter, **sinon** ceux déjà fourbus qui fuyaient Samarcande, Aude vola deux magnifiques destriers dans l'écurie d'un Atabeg qui s'apprêtait à se replier sur la cité avec ses gens d'armes (J. LANZMANN, *La Horde d'or*, 1994 : 321)
- (38) Quelques rares oiseaux s'envolaient à l'approche des chevaux. **Sinon**, aucun bruit humain. (P. RAMBAUD, *La Bataille*, 1997 : 55)

En (37), le *sinon* d'exception est suivi d'un syntagme nominal qui présente une exception par rapport à la catégorie générale représentée par *aucun cheval à acheter*, alors qu'en (38), l'interprétation du *sinon* de digression s'appuie sur la proposition précédente qui présente une exception, par rapport à une constatation générale, en l'occurrence *aucun bruit humain*.

Ceci dit, à la différence du *sinon* d'exception, le *sinon* de digression ne présente pas la proposition antécédente comme une exception à éliminer afin d'affirmer la proposition qui suit. Bien que les deux propositions reliées puissent être opposées d'un point de vue argumentatif ou informationnel, aucune des deux n'est éliminée. Le *sinon* de digression présente donc une alternative disjonctive, et se rapproche en cela du *sinon* disjonctif. De plus, la proposition qu'il introduit peut s'opposer au contexte antérieur d'un point de vue argumentatif ; en cela, il s'apparente encore au *sinon* de disjonction qui, on l'a vu, introduit également un constituant comme une alternative disjonctive par rapport à un autre, et ce, soit avec un effet de surenchère soit avec un effet de correction. C'est justement lorsqu'il présente un effet de correction que le terme qu'il introduit est revêtu d'une orientation argumentative opposée à celle de l'autre terme.

Tableau récapitulatif : rapport des modalités, orientation argumentative et valeur alternative

	rapport des modalités	orientation argumentative	valeur alternative
<i>sinon</i> d'exception X <i>sinon</i> Y	X <i>sinon</i> Y rien [nég. – pos.] tout [pos. – nég.]	X, malgré un éventuel Y	X – Y alternative exclusive
<i>sinon</i> de restriction X <i>sinon</i> Y	X <i>sinon</i> Y qui [interrog. – pos.]	Y, renforcée par X	X – Y alternative exclusive
<i>sinon</i> de disjonction X <i>sinon</i> Y	X <i>sinon</i> Y [pos. – pos.] [nég. – nég.]	↑ effet de surenchère ou ↓ effet de correction	X – Y alternative disjonctive
<i>sinon</i> d'hypothèse nég. P <i>sinon</i> Q	P <i>sinon</i> Q [pos. – nég.] [nég. – pos.]	p <i>sinon</i> , alors q (conséquence alternative)	P – Q alternative disjonctive
		<i>sinon</i> q, donc p (justification)	P – Q alternative exclusive
<i>sinon</i> de digression P <i>sinon</i> Q	P <i>sinon</i> Q [pos. – pos.] [nég. – nég.]	↑↓ opposition de l'orientation argumentative (ou informationnelle)	P – Q alternative disjonctive

On constate ainsi que le *sinon* d'hypothèse négative peut être rapproché soit du *sinon* de disjonction s'il introduit une conséquence alternative, soit du *sinon* de restriction s'il introduit une justification. Le *sinon* de digression, quant à lui, peut être rapproché soit du *sinon* de disjonction si l'on tient compte de l'opposition argumentative ou informationnelle entre deux propositions reliées, soit du *sinon* d'exception si l'on tient compte du poids informationnel plus important accordé à la proposition qu'il introduit. Remarquons toutefois que le *sinon* de digression est aussi employé à l'oral comme un pur connecteur, qui sert seulement à signaler un changement d'orientation discursive, comme le montre l'exemple suivant :

- (39) bon écoute on n'a pas la Garonne mais euh on a une euh une petite mer chaude qui est sympa donc euh d'en profiter non c'est une île qui est euh donc - elle doit f- il y a trois cent mille habitants donc l'équivalent d'un petit de Toulouse - largement - euh trois cent mille habitants de ville principale Saint Pierre Fort-de-France euh - une eau en permanence à vingt euh quatre vingt cinq degrés je veux pas vous faire rêver mais c'est à peu près ça **sinon** des températures au plus bas - c'est petit peu plus de mille mètres d'altitude je crois que c'est mille deux cent neuf en tout comme ça - euh il doit faire dix-huit degrés au sommet de la montagne - voilà – (Fabien, 13-14)

Ainsi, d'après les propriétés sémantiques et argumentatives que nous venons d'étudier, il apparaît que les emplois de complémentarité de *sinon* peuvent être rapprochés de ses emplois proprement reformulateurs : l'information complémentaire fournie dans le contexte droit des *sinon* d'hypothèse négative et de digression implique en fait la modification de l'état d'information du contexte gauche. Lorsqu'il est suivi d'un énoncé exprimant une conséquence alternative, le *sinon* d'hypothèse négative supprime et substitue celui-ci *le cas échéant* à ce qui est énoncé dans le contexte gauche ; lorsqu'il est suivi d'un énoncé exprimant une justification, il présente alors l'énoncé précédent comme un acte illocutoire insuffisant qui demande un renforcement complémentaire afin d'être légitimé. Quant au *sinon* de digression, lorsqu'il est suivi d'un énoncé exprimant une information essentielle par rapport à ce qui est exprimé dans le contexte gauche, il ne supprime pas vraiment ce dernier, mais le présente comme étant négligeable ; enfin, lorsque l'énoncé qui le suit exprime une information alternative, le *sinon* de digression ne semble pas modifier l'information du contexte gauche, mais la stratégie informationnelle liée à cet emploi est proche du *sinon*

d'hypothèse négative suivi d'un énoncé exprimant une conséquence alternative. Il permet en effet de changer le topique tout en présentant le topique du contexte gauche *éventuellement* épuisé, auquel peut se substituer le topique du contexte droit.

On remarque donc que les opérations déclenchées pour les *sinon* d'hypothèse négative et de digression sont en fait les mêmes que celles décrites pour les connecteurs de reformulation non paraphrastiques tels que *après tout* (cf. Rossari, 2002).

Conclusion

Au terme de la présente étude, nous pouvons affirmer que le mécanisme de reformulation non paraphrastique s'appuie fondamentalement sur la notion d'alternative, qu'elle soit d'ordre sémantique ou pragmatique.

Les études portant sur les connecteurs discursifs de reformulation non paraphrastique ont montré que ces marqueurs déclenchent, selon une nouvelle perspective énonciative, une rétro-interprétation de la première formulation. La modification apportée à cette dernière peut être d'ordre factuel pour les connecteurs du type *en fait, de fait, en réalité*, ou d'ordre modal pour les connecteurs du type *de toute façon, de toute manière* (cf. Rossari, 1997 : 19).

Dans ses emplois que nous avons qualifiés de reformulation, *sinon* apporte également, nous l'avons vu, une modification à la formulation préalablement assertée. Il s'agit là d'une modification du type modal, dans la mesure où l'assertion de cette dernière n'est pas remise en cause.

Concernant le *sinon* d'hypothèse négative, il déclenche, lui aussi, une reconsidération de la proposition qui le précède, soit pour la présenter dans une alternative disjonctive, soit pour la légitimer en la présentant après coup comme étant insuffisante d'un point de vue argumentatif.

Aussi bien dans ses emplois de reformulation que dans son emploi d'hypothèse négative, *sinon* reconsidère la validité de ce qui est en rapport avec le contenu propositionnel. Quant au *sinon* de digression, si la proposition qu'il introduit s'oppose au contexte antérieur d'un point de vue argumentatif, son fonctionnement est proche des autres emplois de *sinon* : la prise de distance du locuteur concerne le contenu propositionnel. En revanche, si la proposition qu'il introduit s'oppose au contexte antérieur d'un point de vue informationnel (ce qui s'observe avec une fréquence supérieure à l'oral), il se distingue des autres emplois de *sinon* : la prise de distance du locuteur ne concerne plus le contenu propositionnel, mais plutôt la pertinence

pragmatique ou informationnelle. Cet emploi du *sinon* de digression semble représenter un cas de pragmatisation (cf. Traugott, 1993, 1995), phénomène qu'il reste à explorer davantage.

Références

- Charolles, M. (2004), *Sinon* d'hypothèse négative, in A. Auchlin, M. Burger, L. Filliettaz et al. (éds.), *Structures et discours, Mélanges offerts à Eddy Roulet*, Québec, E. Nota Bene, 167-182.
- De Cornulier, B. (1985), *Effets de sens*, Paris, Minuit.
- Ducrot, O. (1972), *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann.
- Inkova-Manzotti, O. (2002), Les connecteurs accommodants : le cas de *autrement*, *Cahiers de Linguistique Française*, 24, 109-141.
- Lamiroy, B. (2005), La grammaticalisation des adverbes *autrement* vs *ander* : comparaison entre le français et le néerlandais, in I. Choi-Jonin, M. Bras, A. Dagnac & M. Rouquier (éds.), *Questions de classification en linguistique : méthodes et descriptions. Mélanges offerts au Professeur Christian Molinier*, Berne, Peter Lang, 177-194.
- Meillet, A. (1915-1916), Le Renouveau des conjonctions, in *Annuaire de l'Ecole des hautes études*, section Sciences Historiques et Philologiques, 5-24.
- Moignet, G. (1973), *Les signes de l'exception dans l'histoire du français*, Nouvelle édition entièrement refondue, Genève, Droz, (1^{ère} éd., 1959).
- Mourin, L. (1980), L'exception et la restriction dans les langues romanes, *Travaux de Linguistique et de Littérature*, XVIII, 1, 173-194.
- Ndiaye, M. (1999), Les deux statuts de « sinon », *L'Information grammaticale*, n°80, janvier-1999, 8-12.
- Rossari, C. (1997), *Les opérations de reformulation*, Berne, Lang, 2^e éd.
- Rossari, C. (2002), Les adverbes connecteurs : vers une identification de la classe et des sous-classes, *Cahiers de Linguistique Française*, 24, 11-43.
- Roulet, E. & al. (1985), *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Peter Lang.
- Roulet, E. (1987), Complétude interactive et connecteurs reformulatifs, *Cahiers de linguistique française* 8, 111-140.

Traugott, E. C. (1993), Subjectification in grammaticalization, *in* D. Stein & S. Wright (eds.), *Subjectivity and subjectivisation. Linguistic perspectives*, Cambridge, Cambridge University Press, 31-54.

Traugott, E. C. (1995), The role of the development of discourse markers in a theory of grammaticalization, paper presented at the 12th International Conference on Historical Linguistics, Manchester, UK, August 1995. [La version française « Le rôle de l'évolution des marqueurs discursifs dans une théorie de la grammaticalisation » est publiée *in* M. M. J. Frenandez-Vest & S. Carter-Thomas (eds.), 2004, *Structure informationnelle et particules énonciatives: essai de typologie*, 295-333, Grammaire et cognition 1 et 2, Paris, L'Harmattan.]